



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 680'000.- TTC pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football principal du Stade de la Charrière

(du 25 mars 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le terrain synthétique principal du Stade de la Charrière est utilisé par le club du FC La Chaux-de-Fonds, qui évolue en 1ère ligue chez les hommes et en 3e ligue chez les femmes. Il accueille également un nombre important d'équipes juniors issues du même club ainsi que de la Xamax Academy.

Durant la période hivernale, lorsque les terrains en gazon naturel sont fermés, ce terrain est partagé et mis à disposition des autres clubs de football et de rugby de la ville. Il permet ainsi aux nombreux clubs locaux de poursuivre leurs activités de janvier à avril, période cruciale avant la reprise des championnats. Ponctuellement, il est mis en location le week-end à des équipes régionales qui n'ont pas la possibilité de s'entraîner dans des conditions adaptées avant la reprise des matchs.

La pelouse synthétique du terrain principal du Stade de la Charrière date de 2011. Cette année-là, un peu plus de CHF 2 millions avaient été investis afin de remplacer le terrain en gazon naturel par un revêtement synthétique, bien plus adapté à la pratique du football à 1000 mètres d'altitude.

Etat des lieux

Aujourd'hui, la pelouse synthétique est en très mauvais état. Cette situation s'explique notamment par le fait que sa durée de vie normale, estimée à environ dix ans, est dépassée depuis plusieurs années. Afin de vérifier la conformité du revêtement, la surface de jeu est soumise à des tests périodiques reposant sur les exigences de l'ASF (Association suisse de football).

Une visite de conformité réalisée en 2022 par un laboratoire spécialisé a démontré que le terrain ne répondait plus aux critères fixés pour les matchs de ligue amateur. Les valeurs relatives au roulement du ballon et l'absorption des chocs ne peuvent plus être respectées. La certification, valable quatre ans, arrivera à échéance cette année.

Avec le temps, la pelouse a perdu de sa hauteur de fibre ainsi qu'une partie de ses éléments de remplissage, ce qui a considérablement augmenté le risque de blessures pour les sportifs (claquages, déchirures, etc.). Contrairement aux terrains synthétiques du collège de la Charrière et des Forges, celui-ci est un modèle avec remplissage. À l'époque, il avait été choisi d'installer la seule solution existante, à savoir des granulés polymères (microplastiques), devenus interdits aujourd'hui.

Au-delà des aspects sécuritaires et réglementaires, la prolongation de l'utilisation de ce revêtement causera très rapidement des dégâts à la sous-couche de souplesse et occasionnera des coûts supplémentaires lors du remplacement de la pelouse.

Stratégie de développement des terrains de football

La Ville a entrepris, en 2008, le premier remplacement d'un gazon naturel par une pelouse synthétique. Celle-ci permet de jouer dans de meilleures conditions, puisqu'elle offre une bonne résistance à l'eau sous toutes ses formes (pluie, neige, givre, etc.) et permet un usage quasi annuel.

L'entretien est facilité (pas de tonte, pas d'usage d'engrais, pas de marquage des lignes, etc.), mais il n'est pas pour autant inexistant. En effet, l'entretien d'un gazon artificiel (nettoyage, brossage, décompactage, redressement de la fibre, etc.) est fondamental pour des raisons de sécurité, de performance et de longévité.

Situation actuelle et utilisation des terrains

La Ville dispose actuellement de 10 terrains qui permettent la pratique du football, dont 3 sont équipés d'un revêtement synthétique (cf. tableau ci-dessous).

9 clubs de football, totalisant 80 équipes, utilisent les différentes infrastructures, auxquels vient s'ajouter la cellule de formation de la Xamax Academy pour les Montagnes neuchâteloises (anciennement team ANF).

Nom des terrains	Type de pelouse
La Charrière - principal	Synthétique (datant de 2011)
La Charrière A	Végétale
La Charrière B	Végétale
La Charrière – athlétisme	Végétale
La Pâquerette	Végétale
Patinage	Végétale
Collège de la Charrière	Synthétique (datant de 2008 et remplacé en 2023)
Les Forges	Synthétique (datant de 2009 et remplacé en 2024)
Les Foulets A	Végétale
Les Foulets B	Végétale

Clubs	Nombre d'équipes *
FC Le Parc	20
FC Etoile	17
FC Floria	11
FC Deportivo	10
FC La Chaux-de-Fonds	10
FC Superga	7
FC Kosova	2
FC Lusitanos	2
FC NE Galaxy	1

* Source ANF : Association Neuchâteloise de Football

La politique de la Ville concernant l'utilisation des terrains va dans le sens d'un partage et d'une planification judicieuse afin que tous les clubs de la commune puissent profiter de ces infrastructures.

La situation étant saturée en semaine, principalement en soirée, et afin de ne pas accentuer le déficit de surfaces footballistiques, il est proposé de remplacer cette surface synthétique afin de garantir l'offre actuelle.

Enjeux liés au Plan directeur des infrastructures sportives

Afin de garantir une offre d'infrastructures sportives en adéquation avec les besoins de notre territoire, la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaite se doter d'un Plan directeur des infrastructures sportives. Cet instrument de pilotage permettra à la Ville de déployer une vision stratégique globale, assurant ainsi une gouvernance cohérente et une mise en œuvre coordonnée de sa politique publique en la matière.

L'enjeu central du Plan directeur est l'évaluation des besoins à long terme afin de justifier la rénovation d'infrastructures existantes ou la planification de nouvelles constructions, tout en conservant une cohérence globale dans les futurs investissements. Face à la saturation de certains équipements actuels, de nouvelles surfaces de pratique sont indispensables pour soutenir le dynamisme des clubs locaux, répondre aux normes des fédérations et absorber la croissance des effectifs.

En identifiant précisément l'inventaire et l'état actuel des infrastructures et, en parallèle, les déficits structurels, il sera possible de définir une stratégie de développement garantissant des investissements ciblés et cohérents, essentiels à la pérennité du sport associatif.

Le remplacement de cette pelouse synthétique existante, en fin de vie et répondant à un besoin réel, est considéré comme un investissement courant et non stratégique, notamment en raison de la part importante du coût engendré par les travaux réalisés en 2011 pour modifier l'infrastructure en sous-sol (retrait de la terre végétale, création d'un nouveau coffre, drainage, sous-couche de souplesse, etc.) qui est aujourd'hui en excellent état.

Une procédure de sélection d'une agence spécialisée pour accompagner le Service des sports dans la rédaction du concept communal des infrastructures sportives est en cours de finalisation. L'étude sera tout prochainement lancée, avec également pour objectif de répondre au postulat déposé en 2024 et intitulé « Pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune ».

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est une pelouse synthétique avec remplissage d'éléments naturels type REAL 45 PUREGRAIN, conforme aux normes de l'ASF et EN 15330 et homologué FIFA Quality.

La durée de vie de ce type de revêtement est estimée à environ 10 ans.

Travaux et coûts

Description	Coûts	
Travaux préparatoires	CHF	130'000.00
Gazon synthétique sans remplissage	CHF	469'000.00
Divers et imprévus (5 %)	CHF	30'000.00
Total	CHF	629'000.00
TVA 8.1%	CHF	51'000.00
Total TTC	CHF	680'000.00

L'estimation des coûts est établie sur la base d'un avant-projet avec un degré de précision de +/- 10%. Le crédit sollicité est ainsi arrondi à CHF 680'000.-.

Compte tenu de la valeur du marché, un appel d'offres conforme aux dispositions fédérales et cantonales en matière de marchés publics sera organisé afin d'adjuger les travaux.

Calendrier des travaux

L'objectif est de réaliser ces travaux durant la pause du championnat de football, à la fin du mois de juin 2026. La durée du chantier est estimée entre six et huit semaines.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit dans l'un des axes majeurs fixés par le programme de législature 2024–2028 : « Rayonner à 1'000 mètres ». Le remplacement du gazon synthétique permet de pérenniser les activités de football et notamment celles du Football Club La Chaux-de-Fonds. Un

moyen supplémentaire pour faire rayonner notre ville au-delà de ses frontières communales.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du canton de Neuchâtel au-travers du nouveau fonds de soutien aux infrastructures communales CISIC ; une éventuelle aide financière sera portée en déduction du crédit sollicité.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 10% (10 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 1.8 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 680'000.- x 10%	CHF	68'000.-
Intérêts 1.8% à charge de la Ville	CHF	6'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	74'000.-

Cet investissement a été inscrit au budget 2026 pour un montant de CHF 680'000.- TTC.

Conséquences sur les ressources humaines

La dépense relative au projet planifié dans le présent rapport ne présente aucun impact sur les effectifs puisqu'il s'agit de rénover le revêtement d'une infrastructure déjà existante et entretenue par le Service des sports.

Collaboration intercommunale

Néant.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Le stade de la Charrière figure actuellement sur la liste des sites potentiellement sélectionnés pour l'organisation de spectacles ou d'autres événements au cours de l'année 2027, dans le cadre de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse.

Le cas échéant, une protection du nouveau revêtement synthétique sera exigée, selon les exigences du fabricant, ainsi qu'un traitement mécanique des fibres afin de les redresser après le retrait du sol de protection.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Ce projet représente une excellente opportunité de retirer un gazon synthétique rempli d'éléments en microplastiques. Comme expliqué, la nouvelle pelouse sera remplie de rafle de maïs 100 % naturelle.

Une pelouse synthétique ne nécessite ni arrosage ni apport d'engrais ou de produits phytosanitaires. Afin de réduire l'empreinte environnementale, le gazon synthétique remplacé sera recyclé en plastique utilisé par l'industrie. Un certificat de suivi de la filière d'élimination sera exigé dans le cadre de l'appel d'offres.

b) Aspect social

Le remplacement de cette pelouse contribue au soutien de la Ville aux clubs sportifs, mais également à l'équilibre social et à l'intégration, puisque elle permet d'accueillir une diversité de pratiquant-e-s (club militant en 1^{ère} ligue, club féminin, juniors, vétérans, écoles, etc.).

c) Aspect économique

Le dynamisme économique d'une ville repose également sur l'attractivité de ses équipements, qu'ils soient destinés à une pratique amateur ou professionnelle, ainsi que sur la fréquentation qu'ils suscitent.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le remplacement de cette pelouse synthétique permettra de continuer à répondre aux besoins exprimés par les différents clubs de football locaux et à permettre au Football Club La Chaux-de-Fonds (FCF) de faire rayonner les couleurs de la ville dans le cadre notamment de ses matchs à l'extérieur.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 27 octobre 2025, la Commission des sports avait été saisie des investissements 2026. Elle avait donné un préavis favorable au projet de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football principal du Stade de la Charrière, sans remarques particulières et en

recommandant son acceptation par le Conseil général. Le 23 mars 2026, elle a été à nouveau consultée et a préavisé favorablement le rapport à l'unanimité des membres présents avec 9 voix.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 680'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder au remplacement de la pelouse synthétique de football du terrain principal du Stade de la Charrière. Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10% (10 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 21 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le vice-président
Laurent Duding

Le secrétaire
Vincent Pittet